

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la Kuerzaacht afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de raccordements pour la résidence Peninsula. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Kuerzaacht
Début :	lundi, 19 octobre 2026 à 07:00
Fin :	vendredi, 30 octobre 2026 à 16:00
Motif :	des travaux de raccordements pour la résidence Peninsula
Règlement :	GRE-121-2026

Grevenmacher, le 13 octobre 2026

La secrétaire communale,
contreséant Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus

La bourgmestre,



Monique Hermes